



SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU 30 JUIN 2017 À 17 H 30

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE 30 JUIN à 17 H 30, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, régulièrement convoqué le 23 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BANSARD Sylvie, BERNARD Eric, BORDEDEBAT Geneviève, BOURGOIN Michèle, CAUSSARIEU Martine, CHANSAREL Jean-Paul, CHARTON Christine, CHAUVET Jacques, COINEAU Françoise, COLLADO Valérie, DAVET Patrick, DELMAS Christine, DELUGA François, DES ESGAULX Marie-Hélène, DUCASSE Dominique, DUROUX Annie, EROLES Jean-Jacques (jusqu'à la n° 17-154), GUIGNIER Jean-Jacques, GUILLON Monique, JOSEPH Grégory (à partir de la n° 17-122 jusqu'à la n° 17-157), LAHON-GRIMAUD Loretta, LOURENÇO Tony (jusqu'à la n° 17-157), LUMMEAUX Bernard, MAISONNAVE Thierry, MALVAES Patrick (jusqu'à la n° 17-140), MOUSTIÉ André (jusqu'à la n° 17-143), PARIS Xavier, PRADAYROL Pierre, REZER-SANDILLON Elisabeth, SOCOLOVERT Cyril, STOME Sylviane, VERGNERES Jean-Claude (à partir de la n° 17-122 jusqu'à la n° 17-141)

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BIEHLER Jean-Bernard a donné pouvoir à Christine DELMAS
CASTANDET André a donné pouvoir à Xavier PARIS
COEURET Eugène a donné pouvoir à Geneviève BORDEDEBAT
DE LAS HERAS Philippe a donné pouvoir à François DELUGA
DONZEAUD Evelyne a donné pouvoir à Annie DUROUX
EROLES Jean-Jacques a donné pouvoir à Monique GUILLON (à partir de la n° 17-155)
FOULON Yves a donné pouvoir à Bernard LUMMEAUX
FRESSAIX Dany a donné pouvoir à Valérie COLLADO
GRANET Maurice a donné pouvoir à Sylviane STOME
GRONDONA Brigitte a donné pouvoir à Patrick DAVET
JOSEPH Grégory a donné pouvoir à Eric BERNARD (à partir de la n° 17-158)
LÉONARD-MOUSSAC Françoise a donné pouvoir à Thierry MAISONNAVE
LOURENÇO Tony a donné pouvoir à Sylvie BANSARD (à partir de la n° 17-158)
MALVAES Patrick a donné pouvoir à Marie-Hélène DES ESGAULX (à partir de la n° 17-141)
MAUPILÉ Yvette a donné pouvoir à Martine CAUSSARIEU
MONTEIL-MACARD Elisabeth a donné pouvoir à Dominique DUCASSE
MOUSTIÉ André a donné pouvoir à Michèle BOURGOIN (à partir de la n° 17-144)
VERGNERES Jean-Claude a donné pouvoir à Christine CHARTON (à partir de la n° 17-142)

ABSENTS EXCUSÉS :

JOSEPH Grégory (jusqu'à la n° 17-121)
VERGNERES Jean-Claude (jusqu'à la n° 17-121)

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Stéphane PELIZZARDI, Directeur Général des Services
M. Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Sylviane STOME est désignée comme Secrétaire de Séance et Elisabeth REZER-SANDILLON comme Secrétaire Adjointe



RAPPORTEUR : Patrick MALVAES

N° 17-140

RAPPORT ANNUEL 2016 DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, TRANSDEV Bassin d'Arcachon, délégataire de l'exploitation du réseau de transport urbain, nous a fait parvenir un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de ce service.

Depuis janvier 2016, la gestion a été transférée à la société Transdev Bassin d'Arcachon, société dédiée à l'objet de la DSP en question.

Transdev a la gestion des transports urbains publics de la COBAS et l'exploitation des lignes BAIA (1 à 8), des navettes de centre-ville (A à I), du bus de nuit le samedi soir, du TAD sur les 4 communes et du TPMR.

Le service TAD est sous-traité à Transport Driver et le service TPMR est sous-traité à Wi-Transport.

Ce rapport sur l'exploitation du service de transport urbain répond également à l'obligation du délégataire défini à l'article 29.2 de la convention de délégation de production d'un compte rendu annuel comprenant un rapport technique et un rapport financier permettant le contrôle de la qualité du service confié à l'exploitant.

En application des dispositions de l'Article L 1411-14 du Code Général des Collectivités Territoriales le rapport dans son intégralité doit être mis à la disposition du public sur place au siège de la COBAS et dans les mairies des quatre communes membres.

Ce rapport met en exergue toute l'activité qui s'est déroulée sur l'année 2016 et notamment :

L'année 2016 constitue la première année du nouveau réseau BAIA unifié. Cette année est importante car elle permet aux habitants et visiteurs d'appréhender leur nouveau réseau. L'offre est étoffée sur l'ensemble du territoire grâce notamment au succès du pass jeunes.

Sur la partie exploitation :

La fréquentation est de 1 117 445 voyages et la répartition s'établit comme suit :

- **Lignes Baïa : 573 388 voyages**
- **Navette Eho! : 437 144 voyages**
- **Transport à la demande (TAD) : 4 727 voyages**
- **SNCF : 87 872 voyages**
- **TPMR : 3 092 voyages**
- **Bus de Mer : 8 377 voyages**
- **Bus de Nuit : 2 846 voyages**

On constate le doublement de la fréquentation comparée à celle de l'année précédente (+ 101 % : 555 995 voyages en 2015).

Les lignes 1, 3 et 4 sont toujours les lignes principales du réseau BAIA.

Les navettes d'Arcachon (A, B et C) sont également en forte hausse durant la période estivale et reprennent un niveau comparable aux autres navettes une fois le pic estival passé. La navette C reste très fréquentée toute l'année compte tenu du caractère résidentiel et commercial du secteur de l'Aiguillon.

L'utilisation de la ligne TER par les clients du réseau est en progression chaque année.

La production kilométrique est de **1 653 675 kms**, la sous-traitance représente environ 4,9 % de l'offre globale.

Une nouvelle gamme tarifaire a été mise en place beaucoup plus étoffée avec de nouveaux titres : le Pass Jeunes pour les moins de 26 ans (2 731 pass vendus), le Pass Annuel pour les actifs résidents, le Pass Eho ! pour les résidents principaux n'utilisant que les navettes (1 149 pass vendus), les titres « touristiques » ou « occasionnels ».

Le Pass Jeunes est clairement le titre plébiscité par les clients. Sa facilité d'utilisation et sa souplesse ont été rapidement adoptées.

Sur la partie financière :

Les recettes commerciales en 2016 sont de 445 884 € HT de recettes directes issues des ventes de titres de transport et le total des produits d'exploitation s'élève à 4 309 120 € HT.

Les charges s'élèvent pour la période à 4 263 197 €.

Le résultat financier s'établit pour cette période à 45 923 €.

La marge prévisionnelle prévue au contrat était de 64 461 €. Celle-ci n'a pas été atteinte (- 18k €) car 2016 a été une année de lancement avec les aléas inhérents (communication massive, nombreuses opérations commerciales).

Le montant de la Contribution Financière Forfaitaire (CFF) versée par la collectivité a été de 3 855 492 €.

Après examen du rapport par la Commission Transports Déplacements et par le Bureau, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

- PRENDRE ACTE de la communication par TRANSDEV Bassin d'Arcachon du rapport annuel sur la délégation du service public de transport urbain ;
- CONFIRMER les conditions de mise à disposition de ce rapport au public.

033 243300563-20170630-17-140-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/07/2017
Publication : 05/07/2017

Madame le Président me fait aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Arcachon, le 3 juillet 2017

LE PRÉSIDENT

Marie-Hélène DES ESGAULX

Le Président
Marie-Hélène DES ESGAULX

